



Paris, le 29 mai 2019

**Monsieur Edouard GEFFRAY**  
**Ministère de l'Éducation Nationale**  
**Direction Générale des Ressources Humaines**  
**72 rue Régnauld**  
**75013 PARIS**

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Depuis de nombreux CTMEN et lors d'audiences, le Sgen-CFDT vous interpelle-au sujet de la situation des personnels AESH et AED Vie Scolaire. A chaque fois, vos réponses sont rapides et claires, nous permettant d'espérer des changements concrets dans le quotidien de ces personnels.

Toutefois, le Sgen-CFDT souhaite que cet engagement soit rappelé aux Rectorats et EPLE sur les 3 sujets suivants :

- indemnité compensatrice de la CSG pour les AESH et AED
- indice de rémunération pour les AESH (CDD et CDI)
- heures de fractionnement

Ces 3 points sont clairement développés dans la circulaire en cours de finalisation des droits et devoirs des personnels AESH, échanges menés par vos services ces derniers mois avec les organisations syndicales représentatives.

Le Sgen-CFDT souhaite que la DGRH envoie un signal fort aux Rectorats afin de mettre en place dans chaque académie un groupe de travail spécifique à ce sujet. Un groupe de travail académique permettrait d'échanger et d'avancer localement, évitant les incompréhensions multiples actuelles qui bloquent les éléments de rémunération des AESH et AED.

Concernant l'indemnité compensatrice de la CSG, vous avez répondu favorablement à notre demande lors d'un précédent CTMEN. Le remboursement rétroactif de cette indemnité, pour les personnels sous contrat AESH signé avant le 1er janvier 2018 et renouvelé au 1er septembre 2018, devait donc être effectif. Or depuis, malgré nos demandes répétées à chaque CTMEN, force est de constater que les directives DAF et DGRH ne sont pas appliquées sur l'ensemble du territoire. Des rectorats ou DSDEN affirment qu'ils sont en attente d'une directive claire (DAF ou DGRH)... alors que la consigne a été envoyée à au moins 2 reprises depuis février 2019. C'est le cas de la Corrèze, les Alpes-de-Haute-Provence, la Réunion, le Var, le Finistère, la Loire-Atlantique, ...

De plus, il est incompréhensible que le département de Meurthe-et-Moselle vienne, il y a quelques jours à peine, d'informer les AESH du prélèvement de l'indemnité sur les payes de mai et juin 2019, sur consigne récente de la DAF.

Concernant l'indice de rémunération des AESH (en CDD et en CDI), nous vous avons indiqué dès décembre 2018 l'impact de la valeur réactualisée du SMIC au 1er janvier 2019 sur l'indice plancher des AESH en CDD. Le constat que nous venons de réaliser via une enquête nationale montre qu'il y a de réelles incompréhensions sur la note DAF du 14 janvier 2019 sur la rémunération des AESH.

En effet, alors que le nouvel indice plancher est désormais de 325 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (remplaçant l'indice plancher qui était de 320 au 1er janvier 2018), nous avons constaté que quelques AESH en CDD sont encore à l'indice 317 (alors indice plancher de 2017) et que de nombreux AESH sont encore maintenus à l'indice plancher 320 « faute de directives claires de la DGRH ». De plus, nous vous alertons à nouveau sur la situation des AESH en CDI qui majoritairement sont bloqués à l'indice 325, indice désormais identique à celui des CDD à l'indice plancher.

Le Sgen-CFDT revendique le passage automatique des AESH en CDI à l'indice minimum de 330 avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Concernant les heures de fractionnement, après des années d'interventions auprès de la DGRH de la part du Sgen-CFDT, une circulaire nationale DGRH, datée du 3 juillet 2018 informe les Rectorats de la possibilité d'accorder les heures de fractionnement aux personnels AED. Malgré ce courrier très clair, nos remontées syndicales montrent que plus de 98% des AED n'ont pas eu accès aux 14 heures, essuyant des refus quasi-systématiques de la part des Rectorats et EPLE.

Le Sgen-CFDT demande donc l'application de ces droits aux AED et AESH pour l'année scolaire actuelle.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'assurance de mes sincères salutations.



Catherine Nave-Bekhti  
Secrétaire générale de la fédération Sgen-CFDT